

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 23

Artikel: Le rémouleur : (fin)
Autor: Barancy, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nous voulons qu'advenant que quelque étranger achetât par acquet simple, soit par subhastation ou par discussion, quelque maison dans une ville ou village, qu'il soit permis à chaque bourgeois ou communier du lieu, de retirer à soi par droit de bourgeoisie la dite maison, dans an et jour, etc.

Même coutumier. Loi XV, f° 81. Celui qui voudra faire retractions lignagères les fera dans an et jour, etc.

Code d'Aigle. Loi 1. Titre VII. Le retrait lignager doit se faire par le prauane ou retrayant dans le terme d'un an et d'un jour, etc.

Même coutumier. Loi XVIII. Tout bourgeois et communier aura droit de retrait sur les habitants dans le terme de l'an et jour, etc.

A l'appui de ce qui précède, n'avons-nous pas mainte fois entendu dire à des gens expropriés de leurs immeubles : Oh ! j'ai le temps, j'ai une année et un jour pour réemptionner..., alors que notre code de procédure civile accordait une année, mais une année tout court, au débiteur exproprié pour rentrer en possession.

J'ai cherché dans plusieurs ouvrages anciens et modernes l'origine et les causes de cette adjonction d'un jour, sans rien pouvoir trouver.

Quoique cette question se présente sous un caractère tout à fait juridique, je suis persuadé qu'un de vos lecteurs pourra nous fournir quelques explications sur ce sujet.

Aigle, 23 mai 1892.

C. T.

Le tirage de notre feuille ayant lieu le vendredi après-midi, nous regrettons de ne pouvoir, aujourd'hui même, entretenir quelques instants nos lecteurs sur les intéressantes conférences de *M. le Docteur Dufour*, auxquelles nous avons assisté avec infiniment de plaisir. Nous le ferons dans notre prochain numéro.

Monuments Davel. — Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le grand concert organisé par le comité lausannois des monuments Davel. Ce concert, fixé au mardi 7 juin, à 8 heures du soir, sera donné au *Jardin de l'Arc*, sous l'habile direction de M. Banti, et avec le bienveillant concours de l'*Orchestre de la ville et de Beau-Rivage* et du *Chœur d'hommes de Lausanne*.

Le programme, comprenant onze morceaux, heureusement choisis et variés, promet une agréable soirée sur cette superbe terrasse de l'*Arc*, qui sera brillamment illuminée. Espérons que ces divers attraits, associés au but éminemment patriotique qu'on se propose, en assureront le succès.

Des billets sont en vente chez Messieurs Tarin et Rouge, libraires, Robert

et Monnet, papetiers, L. Dubois, magasin de cigarettes, place St-François. — Prix, 1 fr.

Le cotillon.

Il fut un temps où l'expression : « c'est un coureur de cotillon » était, pour un jeune homme, le plus désastreux des qualificatifs, au moins au point de vue matrimonial. Le malheureux était honni, mis au ban des familles honnêtes, et les mamans ayant des filles à marier détournaient sévèrement leurs regards de cet être inutile et coupable.

Tout a bien changé !

D'abord l'expression, au sens primitif du mot, est vieille, tombée en entière désuétude. Et puis, ce mot de cotillon sert — il serait peut-être fort difficile de dire pourquoi — à dénommer un plaisir chorégraphique innocent, une danse charmante, qui n'effraie ni père ni mère et fait pâmer d'aise les têtes blondes ou brunes devant qui il en est parlé. Le « coureur de cotillon » n'est plus banni et dédaigné ; il est béni, choyé.

Il est tard déjà ; les carnets de bal commencent à s'épuiser, l'enivrement de la valse, la joie du quadrille américain et du lancier sont moins goûtés par des jambes un peu fatiguées. (Inutile de parler de la polka et du quadrille classique, vieux jeu maintenant, en notre fin de siècle.) Le cotillon, qui n'a dit mot, vient à son tour, agréable et gai, avec les quelques mesures de boston de chaque figure, et l'amusant spectacle qu'offrent à la fois tous les spectateurs et tous les danseurs.

Dans le cotillon se retrouve un peu la grâce maniérée, la galanterie fine du menuet de jadis, trop difficile et compliquée pour notre époque.

Cependant l'ordonnance du cotillon est plus difficile qu'on ne saurait le dire. Si le coureur de cotillon est apprécié, le bon « conducteur de cotillon » devient l'oiseau bleu couleur du temps, le merle blanc, le phénix introuvable. Cette perle doit posséder courage, autorité, patience, et il faut, en acceptant ces délicates fonctions, allier le sang-froid du général à l'élégance du diplomate. Le conducteur de cotillon est recherché par les maîtresses de maison ; il fera un jour un beau mariage.

Le serment d'Hippocrate.

Il ne s'écrit guère d'ouvrages scientifiques où ne soit invoquée l'autorité médicale d'Hippocrate, le père de la médecine.

Voici qui donnera une juste idée de sa morale et de sa religion :

Lorsque ses élèves prenaient la robe doctorale, Hippocrate leur faisait prêter, dans le sanctuaire de Cos, le serment

suivant, dont nous nous bornons à rapporter la substance :

« Je jure par Apollon, le médecin, par Esculape, par Hygues, par Panacea et par tous les autres dieux et déesses, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine ; je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail ; admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront point ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

» Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ! que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque ! »

(*La Santé.*)

LE RÉMOULEUR

par Jean BARANCY.

FIN.

Il reparut dans le monde, fringant et joyeux ; le cercle des amis se reforma autour de lui, et, malgré la pâleur de son visage, personne ne soupçonna que cet homme savait à quelques jours près l'époque de sa mort.

« Je vous en donne pour trois ans, » avait dit le docteur.

La troisième année fut la plus épouvantablement gaspillée. Il sembla jeter dans le même gouffre, avec la même insouciance, ses derniers louis et ses derniers jours ! D'ailleurs, il ne regrettait rien, rien ! Il lui semblait que le grand repos aurait une douceur ineffable et qu'il s'endormirait bien le cœur léger, dans cet immortel sommeil qui n'a point de rêves.

Le mal revint ainsi que l'avait prédit le docteur, plus douloureux, plus terrible qu'à l'autre crise, et Firmin désira la mort avec toutes les forces de son âme.

Eh bien ! malgré ses appels désespérés à cette mort si proche, le médecin sauva son malade, et même, connaissant sa situation pécuniaire, lisant maintenant dans ses prunelles l'idée fixe du suicide, il lui remonta le moral, l'encouragea, le soutint. — Le travail ne devait-il pas régénérer sa vie passée et lui ouvrir un nouvel horizon ?

Lui-même lui trouva un emploi, et c'est ainsi que Firmin entra avec le titre de secrétaire chez l'un des plus riches clients de ce bon docteur.

Mais il y resta peu de temps, ne pouvant s'astreindre à une existence désormais tranquille et réglée. La nostalgie des fêtes le prenait. Il voulait redevenir riche et libre, et avec les économies faites dans quatre années de travail, il tenta de nouveau la fortune au jeu.

Il gagna, perdit, gagna encore..., puis, dans une seule soirée, perdit presque jusqu'à son dernier écu !

Il en perdit même un peu la raison, car on dut, à quelques jours de là, le faire interner. On le rencontrait dans les rues, sur le boulevard, ne reconnaissant pas ceux qui lui parlaient, mais promettant sa protection aux uns et des millions aux autres.

Il resta enfermé pendant près de huit ans ;

après quoi la raison paraissant à jamais revenue, on le rendit à la liberté. N'aurait-il pas mieux valu qu'on le gardât toujours ?

Sans ressources, sans amis, souffrant de sa maladie de cœur passée à l'état chronique, presque méconnaissable ; et bien qu'on en dise, l'esprit encore affaibli, Firmin Madel n'eut même point le courage de songer au suicide, dont l'idée autrefois l'avait un instant hanté.

Maintenant, au sortir de cette maison de fous, l'air et la liberté et la vie lui plaisaient. Il pensa alors sérieusement au travail, mais il ne possédait plus de protections ; et partout on le refusa, n'osant occuper cet homme récemment sorti d'un asile d'aliénés.

Et pourtant il voulait vivre ! Il songea à la province et y chercha un refuge, espérant trouver moins de difficultés qu'à Paris. Hélas ! il se heurta aux mêmes refus. D'ailleurs, que savait-il faire ?

De nouveau il erra dans les rues, morne, désespéré, demandant n'importe quel travail qui lui permit de gagner sa vie, qui lui permit de manger ! Il ne lui restait absolument rien, et, maigre, affamé, en haillons, l'esprit trébuchant, ce fut avec joie qu'il accepta l'offre faite par un rémouleur de l'aider dans son travail. Pour cela, du moins, il n'était pas nécessaire de faire un long apprentissage, et cet homme ne lui demandait rien de son passé. Misère des misères ! Firmin le remplaça dans les villages environnants, faisant des tournées quotidiennes, tandis que l'autre restait et travaillait au logis.

Il repassait mélancoliquement les couteaux et les ciseaux ; mais qui donc eût osé supposer que, sous les yeux de ce misérable rémouleur attentif à sa besogne, le souvenir des jours prodigues revenait sans cesse, et que, bien souvent, lorsqu'on le croyait absorbé dans la contemplation d'une lame fine et tranchante, il revoyait là-bas, dans le lointain de sa vie, le vieux château où ses premières années s'écoulèrent toujours envieuses de l'avenir.

Hélas !

Eh bien ! peu à peu, sans même qu'il s'en aperçût, ce souvenir lui devint moins dououreux.

Peu à peu, son front se dérida, la pâleur de son visage disparut, la quiétude de son esprit revint. Firmin Madel travaillait, et le travail régénère. Le curé des Mousseux, ce médecin de l'âme, ainsi que le docteur X..., ce médecin du corps, ne le lui avaient-ils pas dit !

Oui, certes, tout humble qu'il était, ce travail n'en apportait pas moins à ce pauvre être désillusionné la tranquillité de l'âme si longtemps absente.

Il n'eut plus le regret de la veille, il n'eut plus le souci du lendemain ; son pain laborieusement gagné lui sembla meilleur que les mets les plus délicieux, et l'eau claire, que parfois dans ses courses à travers la campagne il but à la source, s'agenouillant dans l'herbe haute et parfumée, lui parut plus savoureuse que les vins dont il s'était grisé. Un rayon de soleil mit plus de joie dans son cœur que n'en mit jamais le reflet de cet or si bêtement gaspillé, et la chanson des branches caressa plus doucement son ouïe que l'avait jamais fait le choc cristallin des verres dans ses nuits d'orgies.

Firmin Madel travaillait ! Et c'est ainsi que son corps et son esprit se fortifièrent.

Entièrement guéri, il voulut revoir son pays,

son village des Mousseux ; et de ses petites économies il put enfin payer son voyage et acheter une meule. Ce qu'il faisait ici, ne le ferait-il pas là-bas ?

Vous dire que le château avec ses murs noirs ne l'impressionna pas, serait mentir. Vous dire qu'il pénétra sans émoi dans la petite église, serait injuste ; mais je puis affirmer qu'il ne regretta pas une heure ce temps du passé où le château lui appartenait.

Une nouvelle génération d'enfants s'abattit dans les chemins verts à la sortie de l'école, et les plus anciens du pays ne le reconnaissent pas.

Le vieux Jobin était mort depuis longtemps, et M. le curé avait forcément pris sa retraite. Il alla le voir et se nomma...

Le digne homme faillit tomber à la renverse. La résurrection d'un mort ne l'eût pas surpris davantage ; mais la surprise passée, il remercia Dieu du fond du cœur et embrassa cordialement son ancien élève, sans honte du pauvre rémouleur.

Firmin Madel habite le village des Mousseux, et il continue son même travail. Il a dit son nom hautement à tous ceux qui ont voulu l'entendre, mais bien peu l'ont cru.

On ne peut pas s'imaginer qu'il en soit réduit à ce misérable métier. M. le curé lui a proposé de lui trouver une autre occupation, Firmin a refusé. « Maintenant je suis trop vieux, » dit-il. La vérité est qu'il se trouve heureux ainsi

Et bien souvent, il repasse les couteaux et les ciseaux devant les fenêtres du château, ces fenêtres d'où s'envolaient, les ailes grandes ouvertes, tous ses rêves d'adolescent...

Lo tserdon

Ne sé pas se lè z'amoeirâo d'ora font coumeint dein mon dzouveno temps ; mà adon, quand on valottet s'efifarâtavè de 'na petita pernetta et que volliâvè savâi se le l'amâvè, l'allâvè couilli on tserdon, dè clliâo que coumeincivont à elliori ; lâi fratsivè lo bet avoué son couté et lo mettai à n'on cárô on part dé dzo. Se, ein après, lo tserdon avâi recru, l'afférè allâvè bin, la gaupa peinsâvè à li ; mà se lo tserdon avâi chétsi, adieu Dian ! la grachâosa ne s'en tsaillessâi pas. Et lè bouébettès fasont assebin lo mémo commerce po savâi à quiet s'en teni su lè lurons que lâo trottâvont pè la tête.

Madama dè Boutavan avâi onna serveinta qu'on lâi desâi Marion, qu'étai onna brava felhie ; mà la pourra drola ne fasâi pas veri la téta âi valets, kâ l'étai tota bossua, et sa bosse n'atterivé diéro lè bio lurons. Mâ, on a bio avâi onna bosse, cein ne grâvè pas d'avâi on petit tieu que preind fû, et dè soitâ on chaland. Parait bin que cllia pourra bouéba peinsâvè à n'on galé luron, kâ onna demeindze, ein sè promeneint pè lo prâ, on la ve sè clliennâ po copâ on tserdon.

Sa camerâda, onna crouïe sorcière, qu'étai couseenâre dein la méma pliace, et que l'avâi vussa copâ lo tserdon, lo redipettâ âi vòlets et âi vesins, qu'en

ririront gaillâ, kâ ne poivont pas s'en rayâi de cein que 'na tsanera dè petita bossua aussè lo toupet d'être amœirâosâ, et la fasont einradzi ein lâi déemandeint se son galé étai lo valet à syndiquo ào bin cé ào conseiller.

Ne faut pas payi lè dzeins po mau férè ; lo font sein mounia. Po bin poâi s'amusâ dè cllia serveinta, lè z'autro décidaront dè lâi férè onna petita farça ; tsertsiront iô l'avâi catis son tserdon, et quand lo momeint d'allâ vouâti se l'avâi recru fut quie, l'alliront ein copâ ion tot bio, tot frais, que mettiront à la pliace dè l'autro.

Quand la Marion allâ po vairè, et que le lo trovâ tant bio, le châotâ dè dzouïe, et l'étai tant bienhirâosa que l'allâ lo montrâ ai z'autro ; mà recaffront tant ein la couïeneint, que lè coumeincâ à sè démaufiâ d'ouïe et que le sè mette à pliora coumeint on vé.

Mâ madama dè Boutavan, qu'étai onna brava et bouna dama et à quoui la couseenâre avâi contâ l'afférè, ein fut ein colére, kâ cein lâi fasâi maubin qu'on s'amusâ dinsè dè la pourro Marion. Le lo fe pas vairè ; mà le sè peinsâ dè lâo bailli onna bouna aleçon. L'arrevâ justo ào momeint iô la pourro drola tegnâi onco son bio tserdon. Le fe état dè lo volliâi vairè et quand l'eut vu que l'étai tant bio, le fe à la serveinta :

— Eh bin, tot est de, voutron galand peinsâ à vo, et po su ne vint bintout étrè dè noce ; mà, po sè bin mariâ, faut on trossé. Eh bin, vouaiquie po vo z'en férè ion !

Et m'einlevine se le lâi baillâ pas dou beliets de cinq ceints francs, que ma fâi lè z'autro àovressont dâi ge coumeint dâi portès dè grandze.

Ma fâi, lo tserdon n'a pas meintu. Yon dâi vòlets qu'avâi étâ lo plie einradzi po eimbétâ la Marion, coumeincâ à trovâ que sa bosse n'étai pas tant granta, et fut tot-dzenti avoué du adon ; lâi volhie contâ fleurette po dè bon ; mà sein lo pas que la Marion l'attuâ, et ein àoton, le sè mariâ avoué lo vòlet à la mère Metanna, on dzenti coo, bon à l'ovradzo, et l'on fé on galé ménadzo et vicu diès què dâi tiensons.

Pourquoi porte-t-on les moustaches ?

Un chercheur voulant se rendre compte des diverses raisons qui justifient le port de la moustache a interrogé à ce sujet un millier de personnes. Voici les renseignements obtenus :

- On porte des moustaches :
- Pour éviter de se raser. — Réponse de 69 personnes.
- Pour éviter de s'enrhummer, 32 personnes.
- Pour cacher ses dents, 5.
- Pour dissimuler un nez proéminent, 5.
- Pour éviter d'être pris à l'étranger pour un un Anglais, 7.
- Parce qu'on est au service militaire, 6.